



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2026

Présents

Madame GOBLET, Vice-Présidente de Tours Métropole Habitat

Madame BA-TALL, Madame BLUTEAU, Monsieur BOILLE, Madame BOISSE, Monsieur CHANDENIER, Madame DJABER, Madame HERVE, Madame JOVENEUX, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Madame MOREAU, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, et Monsieur VALLET Administrateurs.

Excusés

Monsieur BRIMOU,
Monsieur DENIS, Président de Tours Métropole Habitat, qui avait donné pouvoir à Madame GOBLET,
Madame LEMAURE, qui avait donné pouvoir à Monsieur CHANDENIER,
Monsieur MIRAULT, dont le pouvoir a été attribué à Madame BOILLE,
Monsieur THOMAS,
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Indre-et-Loire,

Absents

Monsieur ARNOULD
Monsieur LECONTE,
Madame MOSNIER,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de Tours Métropole Habitat
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de Tours Métropole Habitat,
Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de Tours Métropole Habitat,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de Tours Métropole Habitat,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de Tours Métropole Habitat,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de Tours Métropole Habitat,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de Tours Métropole Habitat,
Madame CHARPENTIER-GRUBER, Responsable de l'Unité par public et renouvellement urbain à la Direction Départementale des Territoires,
Madame FROMIAU, Secrétaire du CSE de Tours Métropole Habitat

Présidence de Madame GOBLET, Vice-Présidente

CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

(G/09)

Le Directeur Général informe le Conseil d'Administration que, par courrier reçu le 2 mars 2026, le Conseil Départemental d'Indre et Loire a adressé pour l'exercice 2026 sa demande de contribution annuelle au Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Il rappelle que le montant de la contribution est fixé à 4 € par logement géré, depuis 2025. Elle s'élève à 56.144 € pour l'année 2026.

Il est à noter qu'en 2025, le FSL a octroyé 313 garanties en faveur des locataires entrants dans le parc de Tours Métropole Habitat. De plus, au cours de l'année, 109 522 € d'aides ont été octroyées pour l'accès ou le maintien dans le logement.

...



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à la majorité des Administrateurs ayant pris part aux votes (abstention de Mr Vallet), d'accepter le règlement de cette contribution s'élevant à 4 € par logement géré, ce qui porte la participation de Tours Métropole Habitat à 56 144 € pour 2026.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11/03/2026 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**

